

Compte rendu de l'Assemblée Générale Familles rurales de Fontaine la Guyon Vendredi 2 février 2024

Le vendredi 2 février 2024 à 19 heures, les membres de l'association Familles Rurales se sont réunis dans la salle des séminaires de la Mairie de Fontaine la Guyon en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente.

L'assemblée était présidée par Audrey COLIN, présidente de l'association.

Les membres du Conseil d'Administration sont tous présents, à l'exception de Isabelle Melouk et Hyacinthe Duclos, excusés.

Le quart des membres était présent, l'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 16 des statuts.

Une quinzaine de personnes ont assisté à cette Assemblée Générale parmi lesquelles, Monsieur le Maire de Fontaine la Guyon, Pascal Riolet.

Présence également des professeures d'anglais, de peinture, et de sophrologie dynamique.

En préambule de la réunion, la présidente remercie de leur présence, Madame Sylvie Pelletier, vice-présidente de la fédération départementale Familles Rurales - Eure et Loir, et Monsieur le maire. Un remerciement tout particulier à la mairie pour l'aide qu'elle apporte à l'association, en particulier pour la mise à disposition gratuite des salles de cours.

Madame Pelletier nous a informé des projets suivants :

- Réunion à venir des différentes associations Familles rurales du secteur,
- Mise en place d'un challenge, portant sur le plus grand nombre d'adhérents par association Familles rurales.

Elle a remis le premier diplôme lié à ce challenge à Audrey Colin.

Avant la présentation du rapport d'activités, la présidente nous résume le mouvement Familles Rurales de Fontaine la Guyon :

- 2 types d'activités, culturelles d'une part, et sportives d'autres part,
- 250 familles adhérentes en 2023,
- 319 personnes participent à une activité,
- 20 activités différentes sont proposées.

Puis les professeures se sont présentées, et ont expliqué leurs activités.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Présentation et vote du rapport d'activité 2022-2023.
- 2 - Présentation et vote du rapport financier 2022-2023.
- 3 - Présentation prévisionnelle des nouvelles activités saison 2023-2024.
- 4 - Montant de la cotisation au 1er septembre 2023 (Carte 2023/2024).
- 5 - Election du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration.
- 6 - Questions diverses, clôture de l'Assemblée Générale.

1- Présentation et vote du Rapport d'activité 2022-2023.

Présentation et vote du Rapport d'activité 2022-2023.

Activités	Tarifs	Horaires	Participants
Cardio fitness	100 €	Jeudi de 20h30 à 21h30	38
Peinture	160 €	Mercredi de 18h à 20h	11
Théâtre - Débutants	130 €	Mardi de 18h15 à 19h15	14
Théâtre - Initiés (Collégiens)	140 €	Mardi de 19h15 à 20h30	9
Yoga	150 €	Lundi de 19h30 à 20h45 Le jeudi de 09h à 10h15 Le jeudi de 10h30 à 11h45	72
Zumba junior	100 €	Mercredi de 18h30 à 19h30	32
Zumba adultes (16 ans et +)	120 €	Mercredi de 19h30 à 20h30	45
Sophrologie dynamique	150 €	Mardi de 19h à 20h	11
Chorale	160 €	Mardi de 20h30 à 22h30	10
Pilate	150 €	Jeudi de 19h à 20h	28
Anglais Little kids	100 €	Mercredi de 16h à 17h	10
Anglais Big kids	100 €	Mercredi de 15h à 16h	9
Anglais Adultes	100 €	Mercredi de 20h15 à 21h15	7
Théâtre Adultes	160 €	Mercredi de 20h30 à 22h30	7
Couture Actifs	160 €	Mardi de 18h30 à 20h30	6
Couture Non actifs	160 €	Mercredi de 9h à 11h	7

Le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

2- Présentation et vote du Rapport financier 2022-2023.

Présentation du rapport financier 2022-2023

Pour l'année 2022/2023, l'association Familles Rurales de Fontaine la Guyon présente (hors provision du paiement des factures des cours de Cardio/Fitness) un solde créditeur de **20 200,07 €**. Rappel sur la non présentation des factures par le professeur de Cardio depuis 2020.

ACTIVITES	DEBIT	CREDIT	SOLDE
CARDIO-AEROBOX		3 750,00 €	3 750,00 €
PEINTURE	2 552,00 €	1 760,00 €	- 792,00 €
CHORALE		1 800,00 €	1 800,00 €
THEATRE	13 390,00 €	4 200,00 €	- 9 190,00 €
ANGLAIS	2 820,00 €	2 650,00 €	- 170,00 €
YOGA - Groupement employeurs	8 464,03 €	11 050,00 €	2 585,97 €
PILATES	1 650,00 €	4 050,00 €	2 400,00 €
SOPHROLOGIE	1 400,00 €	1 900,00 €	500,00 €
ZUMBA	3 300,00 €	8 360,00 €	5 060,00 €
COUTURE	4 884,00 €	1 970,00 €	- 2 914,00 €
ADHESIONS	5 229,00 €	6 225,00 €	996,00 €
UDAF	88,35 €	499,00 €	410,65 €
ASSURANCE	872,34 €		- 872,34 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES			- €
FRAIS BANCAIRES	482,17 €		- 482,17 €
FAFEA /uniformation			- €
SACEM /SPRE	248,32 €		- 248,32 €
FRAIS FONCTIONNEMENT FD	20,00 €		- 20,00 €
		- €	- €
CAPTUSITE Maintenance	1 261,44 €		- 1 261,44 €
FRAIS (+ divers.=,chocolats)	1 133,35 €		- 1 133,35 €
Barnums Vistaprint..	1 277,40 €		- 1 277,40 €
Sous total	49 072,40 €	48 214,00 €	- 858,40 €
Report solde 2021-2022		21 058,47 €	
TOTAL			20 200,07 €
Provision cardio mai-juin 2020 (2019-2020)	350		19 850,07 €
Provision cardio 2020-2021	1700		18 150,07 €
Provision cardio 2021-2022	1700		16 450,07 €
Provision cardio 2022-2023	1700		14 750,07 €
TOTAL	5450		14 750,07 €

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

3- Présentation prévisionnelle des activités saison 2023-2024.

Activités	Tarifs	Horaires	Participants
Cardio fitness	130,00 €	Jeudi de 20h30 à 21h30	27
Peinture	160,00 €	Mercredi de 18h00 à 20h00	10
Théâtre - Initiés (Collégiens)	140,00 €	Mardi de 19h15 à 20h30	13
Théâtre - Débutants	130,00 €	Mardi de 18h15 à 19h15	13
Yoga	150,00 €	Lundi de 19h30 à 20h45 Jeudi de 09h00 à 10h15 Jeudi de 10h30 à 11h45	69
Zumba juniors	130,00 €	Mercredi de 18h30 à 19h30	28
Zumba adultes (16 ans et +)	130,00 €	Mercredi de 19h30 à 20h30	41
Sophrologie dynamique	150,00 €	Mardi de 19h00 à 20h00	13
Chorale	160,00 €	Mardi de 20h30 à 22h30	10
Pilate	150,00 €	Jeudi de 18h20 à 19h20	29
Anglais Little kids	150,00 €	Mercredi de 16h00 à 17h00	9
Anglais Big kids	150,00 €	Mercredi de 15h00 à 16h00	11
Anglais Adultes	150,00 €	Mercredi de 19h45 à 20h45	12
Couture actifs	160,00 €	Mardi de 18h30 à 20h30	10
Couture non actifs	160,00 €	Mercredi de 09h00 à 11h00	4
Pound	130,00 €	Jeudi de 19h25 à 20h25	29

4- Montant de la cotisation au 1er septembre 2023 (Carte 2023/2024).

Compte tenu de la situation financière de l'association, le Conseil d'Administration décide de maintenir à 27 € l'adhésion pour la saison prochaine.

Le montant de la cotisation au 1^{er} septembre 2023 est soumis au vote.

Le montant de la cotisation est voté à l'unanimité.

5- Election des membres du Conseil d'Administration/tiers sortant.

Sont sortants et se représentent :

- Eric Legrand
- Isabelle Melouk
- Héléna Poette

Nouvelles candidatures :

- Néant.

Ne se représentent pas :

- Néant.

L'ensemble des membres qui se présente ce jour sont élus/réélus à l'unanimité.

Composition du Bureau et du Conseil d'Administration.

Bureau :

- Mme Audrey COLIN, Présidente
- Mme Charlotte ODDO, Trésorière
- Mme Véronique THIBOUST, Trésorière adjointe
- Mme Magali QUEMPER, secrétaire

Conseil d'Administration :

- M. Hyacinthe DUCLOS
- Mme Isabelle MELOUK (HALGAND)
- M. Patrick LAUNAY
- M. Eric LEGRAND (secrétaire adjoint)
- Mme Charlotte ODDO
- Mme Helena POETTE

7- Questions diverses, clôture de l'Assemblée Générale.

Les adhérents demandent s'il est envisagé une reprise des cours d'informatique. Pour l'instant, la réponse est non, mais celle-ci évoluera en fonction du nombre de demandes et de la présence d'un enseignant. La salle de réunion du Campanile pourrait être utilisée.

Il est également évoqué la possibilité de proposer un cours "d'Art thérapie". La réponse est, pour le moment négative, mais là aussi, la porte n'est pas fermée. Sa mise en place dépendra également d'un nombre de demandes suffisant, de la présence d'un enseignant, et de la disponibilité d'un local.

La fin de la réunion étant arrivée, Monsieur Riolet tient à féliciter les membres de l'association pour leur dévouement, leurs compétences et pour leur "philosophie", totalement orientée vers le bien être des adhérents. Il continuera, dans la mesure du possible, à répondre positivement à toutes les demandes de l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée vers 20h00.

Mme COLIN clôture l'Assemblée Générale Ordinaire et invite tous les adhérents présents ce soir à partager la galette des rois et boire le verre de l'amitié.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, rédigé par le secrétaire de séance, et signé par la Présidente.

A Fontaine la Guyon, le 20 février 2024